

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juillet 2018

N°155/07/2018 : RENOVATION DU MUSEE INGRES - PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PARTIE "MONUMENTS HISTORIQUES" - EXERCICE 2019

L'an deux mille dix-huit, le lundi 16 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2018.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Nicole ROUSSEL, Angèle LOUCHART à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal a été saisi à plusieurs reprises concernant les travaux de rénovation du musée Ingres.

L'objet de ces précédentes saisines était notamment d'approuver le plan de financement de l'opération afin de solliciter les partenaires financiers de la Ville.

Comme indiqué alors, parmi les cofinanceurs sollicités, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Etat (DRAC) a souhaité compléter le soutien accordé à Montauban dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) en subventionnant également, à hauteur de 50 %, les travaux réalisés sur les parties du musée classées au titre des Monuments Historiques.

Il incombe donc à la Ville d'isoler les dépenses portant sur les seules parties du musée classées afin de présenter un dossier de demande de subvention pour chaque exercice 2017, 2018 et 2019.

Pour l'exercice 2017, le premier dossier présenté à la DRAC portait sur les travaux de rénovation de la toiture du musée. Conformément au plan de financement approuvé par délibération du 22 décembre 2016, la Ville s'est vu attribuer une subvention de 113 569,16 €.

Pour l'exercice 2018, le second dossier portait sur les dépenses relatives aux menuiseries extérieures bois du musée. Conformément au plan de financement approuvé par délibération du 19 décembre 2017, la Ville s'est vu attribuer une subvention de 219 283,18 €.

Pour l'exercice 2019, un dernier dossier de demande de subventions doit être présenté par la Ville : il porte sur les dépenses relatives aux façades et travaux de maçonnerie, à la restauration de portes anciennes et à la restauration de décors peints.

Ces dépenses représentent un coût estimé à 356 723,22 € HT par les entreprises prestataires, coût pour lequel la Ville souhaite donc solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de la DRAC conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES SUBVENTIONNABLES MH (HT)		RECETTES (HT)	
Façades et travaux de maçonnerie (lot 3)	134 662,50 €	Etat-DRAC-Monument Historique	178 361,61 €
Restauration de portes anciennes (lot 7)	18 831,88 €	Ville de Montauban	178 361,61 €
Restauration de décors peints (lot 14)	203 228,84 €		
TOTAL	356 723,22 €	TOTAL	356 723,22 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération, notamment avec ses partenaires financiers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

19 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

19 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 juillet 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

